

TITRE D'EXPERT(E) EN PROTECTION DES ENTREPRISES ET INTELLIGENCE ECONOMIQUE

Bloc de compétence 1 : Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de veille stratégique

➔ Ce bloc de compétence vise à appréhender le management de l'information stratégique et concevoir un plan de veille dans la perspective d'analyser un environnement déterminé.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC1/A1 : Contextualiser une démarche de veille.	Situer l'intérêt de la veille dans une stratégie d'intelligence économique.	Chaque auditeur apprend à élaborer un plan de veille sur un sujet proposé à partir des outils et grilles de lecture enseignées. Outre la mise en œuvre des outils techniques, l'exercice vise avant tout à apprécier l'approche systémique du sujet et la démarche intellectuelle qui permet la conception du plan de veille dans la perspective d'analyser un environnement donné.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignements théoriques sont réalisés par les intervenants programmés. ▪ Les exercices pratiques sont réalisés en groupes et corrigés collectivement. ▪ Les remarques et questions des bénéficiaires sont traitées collectivement. ▪ Les intervenants partagent leur expérience avec l'encadrement à l'issue de leur prestation.
	Intégrer la veille dans un processus structuré de recherche de l'information stratégique.		
	Comprendre une demande de veille et identifier les besoins en matière de recherche d'information.		
	Elaborer un plan de veille (plan de renseignement et plan de recherches).		

BC1/A2 : Mettre en place une veille offensive, collaborative (OSINT) et prédictive.	Présenter la méthodologie qui permet de cibler ses sources d'information.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges sur les savoirs et savoir-faire entre l'intervenant et les bénéficiaires. ▪ Analyse des résultats et corrections des exercices pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les présentations visuelles des intervenants sont diffusées à la fin de chaque de journée. ▪ Les bénéficiaires estiment la qualité des intervenants via un questionnaire en ligne. ■ Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur doit élaborer un plan de veille sur un sujet imposé. Le travail demandé se concentre sur l'identification des besoins et la compréhension de l'environnement étudié.
	Découvrir un outil professionnel de traitement et de captation de données sur le web en sources ouvertes.		
BC1/A3 : Mettre en pratique des outils d'extraction de contenus (crawling profond et scraping).	Explorer le « deep web » et le « dark web ».		
	Observer la collecte et définir des critères de sélection.		
	Assurer tout au long du processus la confidentialité des recherches.		
BC1/A4 : Qualifier les informations collectées.	Construire des cartographies opérationnelles, ainsi que des arbres de la connaissance et de la décision.		

Bloc de compétence 2 : Élaborer, implémenter et gérer la politique de protection des actifs

- Ce bloc de compétence vise à former les auditeurs à l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus complet de gestion de la protection d'un organisme donné au regard des risques de sûreté et de sécurité économique au regard de son environnement.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC2/A1 : Elaborer l'architecture du management de la sûreté.	S'approprier les termes et concepts clés du domaine de la sûreté – sécurité conformément à la norme NF ISO 22300. Il s'agit de contribuer à préciser les expressions et harmoniser la compréhension des bénéficiaires (enseignement théorique et pratique).	Chaque groupe composé de 10 auditeurs maximums élabore, planifie et met en œuvre un processus de diagnostic des vulnérabilités d'un organisme donné situé en Ile de France. Le processus et les résultats de ce diagnostic font l'objet d'un rapport rédigé collectivement et présenté au responsable de l'organisme en présence des autres auditeurs stagiaires et des membres du département ISE.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignements théoriques sont réalisés par des intervenants experts dans leur domaine respectif. ▪ Les remarques et questions des bénéficiaires sont traitées collectivement. ▪ Les intervenants partagent leur expérience avec l'encadrement à l'issue de leur prestation. ▪ Les présentations visuelles des intervenants sont diffusées à la fin de chaque de journée.
	Déterminer les exigences permettant d'architecturer la sûreté en entreprise. Il s'agit de contribuer à structurer l'organisation en précisant les principes de la gestion de la sûreté ainsi que les rôles et responsabilités des parties intéressées (enseignement théorique et pratique).		
	Déterminer le périmètre des compétences (domaines) de la sûreté afin de gérer les		

	risques de sûreté des métiers concernés.		
BC2/A2 : Assimiler les composantes et processus fondamentaux du plan de sûreté.	Définir comment un organisme établit une planification de la sûreté efficace et comment il peut intégrer la sûreté dans les pratiques organisationnelles de management du risque.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les bénéficiaires estiment la qualité des intervenants via un questionnaire en ligne. ■ Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur doit élaborer une synthèse stratégique relative aux risques et vulnérabilités identifiés.
	Traiter les risques de sûreté selon un processus définit pour évaluer la vraisemblance des menaces sur les actifs.		
	Définir des solutions pour protéger les actifs et les activités contre les compromissions et les atteintes en atténuant les risques associés. Définir et évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures de sûreté dans la perspective d'élaborer des indicateurs de performance.		
	Contextualiser des risques de sûreté dans leur environnement afin d'assurer des niveaux de protection appropriés des actifs et les intérêts des parties prenantes.		
BC2/A3 : Gérer les situations d'urgence et les incidents du point de vue de la sûreté	Contribuer à la continuité d'activité et à la gestion de crise.		
	Favoriser la collaboration avec des unités d'intervention étatiques en amont et pendant une crise majeure.		

Bloc de compétence 3 : Gérer une situation de crise

➔ Ce bloc de compétence vise à sensibiliser les auditeurs aux bonnes pratiques en matière de réponse aux situations de crise, de continuité d'activité, et de résilience. Les auditeurs endossent différents rôles au sein d'une cellule de crise (en immersion dans le centre de crise de l'institut et ses salles de médiatraining).

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC3/A1 : Étude du processus de gestion de crise	Il s'agit de préciser les principales étapes d'une gestion de crise et de fournir un panorama de l'organisation et de la gestion des relations avec les parties intéressées. Un focus est notamment effectué sur les rôle et contribution du manager sûreté.	<p>Les auditeurs sont sensibilisés aux bonnes pratiques en matière d'appréciation des risques, de continuité d'activité et de gestion d'un incident grave et imprévu scénarisé qui nécessite une réponse urgente en stress contrôlé. Les auditeurs endossent différents rôles au sein d'une cellule de crise dans le centre de crise de l'Institut (plateaux de crise et salles de média training).</p> <p>Chaque auditeur est par la suite placé en position de pilote de la cellule de crise lors de l'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignements théoriques sont réalisés par des intervenants expert dans leur domaine respectif ▪ Les exercices pratiques sont réalisés en groupes et corrigés collectivement ▪ Les remarques et questions des bénéficiaires sont traitées collectivement ▪ Les intervenants partagent leur expérience avec l'encadrement à l'issue de leur prestation

		individuel de gestion de crise sur table.	
BC3/A2 : Communication en situation de crise	Il s'agit de présenter le processus de médiatisation des crises et des stratégies de communication via des exercices pratiques (médiatraining).		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les présentations visuelles des intervenants sont diffusées à la fin de chaque journée ▪ Les bénéficiaires estiment la qualité des intervenants via un questionnaire en ligne
BC3/A3 : Prise de décision et comportements humains	Il s'agit de donner aux auditeurs des clés pour identifier et résoudre des problèmes dans un contexte de stress individuel.		<ul style="list-style-type: none"> ■ Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur répond à une suite de questions au fil des événements d'un scénario de crise diffusé en commun.

Bloc de compétence 4 : Produire une analyse stratégique au profit d'un acteur socio-économique

- ➔ Ce bloc de compétence vise à mettre en œuvre les savoirs, savoir-faire et savoir-être abordés dans l'ensemble des blocs de compétence. Des groupes de diagnostic et de stratégies (GDS) sont ainsi constitués. L'exercice pédagogique d'une durée de 10 mois permet au groupe de répondre dans le consensus à une problématique d'intelligence économique actuelle.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC4/A1 : Mettre en œuvre les fondamentaux de l'intelligence économique (connaissance de l'environnement et des acteurs)	<p>Organiser le groupe (gouvernance, rôles et responsabilités) et définir une problématique soulevée par le sujet étudié.</p> <p>Mettre en œuvre les processus d'intelligence économique notamment dans l'identification des principaux enjeux.</p>	<p>La promotion des auditeurs stagiaires est répartie en 4 ou 5 groupes de diagnostic et de stratégies (GDS).</p> <p>Chaque groupe de diagnostic et de stratégies d'une dizaine d'auditeurs élabore un rapport et des préconisations répondant à une problématique stratégique donnée qui soulève des enjeux de sécurité économique et sociétale. Cette activité, échelonnée d'octobre à juin, nécessite la prise en compte de l'ensemble des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enseignements théoriques sont réalisés par les intervenants programmés ▪ Les exercices pratiques sont réalisés en groupes et corrigés collectivement ▪ Les remarques et questions des bénéficiaires sont traitées collectivement ▪ Les intervenants partagent leur expérience avec l'encadrement à l'issue de leur prestation ▪ Les présentations visuelles des

<p>BC4/A2 : Analyser les informations collectées et proposer des orientations stratégiques</p>	<p>Comprendre les leviers d'influence dans une perspective d'actions d'ordre stratégique.</p>	<p>apprentissages théoriques et la mise en œuvre des bonnes pratiques enseignées durant les séminaires. Chaque groupe dispose d'une autonomie organisationnelle, méthodologique et technique avec l'appui de deux tuteurs, l'un membre de l'institut, le second, externe, expert du sujet.</p> <p>Ce rapport, remis à l'institut, fait l'objet d'une restitution collective orale devant deux grands témoins en tant que parties prenantes du sujet, les membres du département et l'ensemble des auditeurs de la session.</p>	<p>intervenants sont diffusées à la fin de chaque de journée</p> <p>■ Principe de l'évaluation RNCP : chaque auditeur élabore et restitue oralement une synthèse du rapport collectif et expose ses rôles, responsabilités, contributions et conclusions devant un jury composé des deux tuteurs.</p>
	<p>Formuler des préconisations acceptables et réalisables qui prennent également en compte l'état de l'art.</p>		

Blocs de compétences :

BC1 - Élaborer et mettre en œuvre un dispositif de veille stratégique

BC2 - Élaborer, implémenter et gérer la politique de protection des actifs

BC3 - Gérer une situation de crise

BC4 - Produire une analyse stratégique au profit d'un acteur socio-économique

Un certificat est délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation de chaque bloc de compétence.

Les blocs de compétences sont capitalisables.

Délivrance du titre en protection des entreprises et intelligence économique

Le titre d'Expert(e) en protection des entreprises et intelligence économique exige la validation de la totalité des quatre blocs de compétences. Le titre est délivré par un jury spécifique et sur décision du directeur de l'institut des hautes études du ministère de l'Intérieur.